

Émission : 05-10-2020

Mise à jour : 01-12-2020

Directive ministérielle DGAUMIP-001.REV1

Catégorie(s) :
✓ Visites proches aidants
✓ Centres hospitaliers

Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier

Cette directive remplace la DGAUMIP-001 émise le 5 octobre 2020

Expéditeurs : Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP) – Direction des services hospitaliers (DSH) avec la collaboration de la Direction nationale des soins et services infirmiers (DNSSI)



Destinataires : Tous les établissements publics (CISSS, CIUSSS, établissements non fusionnés) :
– Directeurs des services professionnels (DSP);
– Directrices des soins infirmiers (DSI);
– Responsables de la prévention et du contrôle des infections (PCI).

Directive

Objet :	Cet envoi vise à transmettre une mise à jour significative de l'ensemble de la directive en regard de la venue de proches aidants en centres hospitaliers (CH).
Mesures à implanter :	✓ Prendre connaissance de l'ensemble de la directive et mettre en application les différentes mesures quant à l'autorisation et à l'encadrement des visites de personnes proches aidantes auprès des clientèles recevant des soins et services en centres hospitaliers.

Coordonnées des secteurs et des personnes ressources

Direction ou service ressource :	Direction des services hospitaliers (DSH)
Document annexé :	✓ Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier en centre hospitalier

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive. Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visitez le :

msss.gouv.qc.ca/directives

Original signé par
La sous-ministre adjointe,
Lucie Opatrny

Lu et approuvé par
Vincent Lehouillier pour
La sous-ministre,
Dominique Savoie